

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 août 2011

**PRESENTS** : MM. Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Bernard Dhoudain, Jean-Claude Le Borgne, Henri Castagné, Michel Gangnet, Marie-Cécile Pontès, Elisabeth Pourtet.

**EXCUSES** : M Jean-Louis Bareilles, Jean-Daniel Haurine, Melle Séverine Lauberton

**ABSENTS** : M. Jacques Pérès, Jean-Bernard Carrère, Catti Houle

Aucune observation n'étant faite sur les deux comptes-rendus précédents, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

## **1) La représentativité des communes au sein de la communauté des communes du Pays Toy.**

Monsieur le Maire indique qu'une majorité s'était dégagée au sein de la communauté de communes pour choisir comme critère la population DGF de façon à ne pas pénaliser Barèges.

Cela donnait 9 sièges à Luz, 4 à Barèges, 3 à Esquièze et 1 à toutes les autres communes (étant entendu que s'il n'y a pas d'accord la loi imposera 10 à Luz, 3 à Esquièze, 2 à Barèges, 2 à Esterre et 1 à toutes les autres communes).

Cet accord de la communauté de communes a été dénoncé par Esquièze sur la base de l'article suivant : une commune qui a plus d'habitants permanents qu'une autre ne peut avoir moins de sièges.

Esquièze propose donc 8 sièges pour Luz, 4 à Esquièze, 4 à Barèges, 1 à toutes les autres communes.

Cette proposition avait été refusée par la communauté de communes lors de son vote.

Une réunion provoquée par Monsieur le Préfet se tiendra le 25 août avec les Maires pour trouver un accord.

Monsieur le Maire regrette le temps perdu depuis la création de cette structure et l'inefficacité totale du conseiller général Jacques Béhague qui n'a provoqué aucune réunion. Il rappelle que Jean-Louis Noguère avait la majorité pour faire fonctionner et avancer la communauté de communes du Pays Toy dans le cadre des compétences de celle-ci, et dissoudre le SIVOM du Pays Toy. Là non plus rien n'a été fait.

En attendant le 25 août, la commune de Luz ne peut donc se prononcer.

## **2) Construction d'un orgue pour l'Eglise des Templiers – avenant n°2**

A ce jour, le calcul de la réactualisation des prix n'a pas été fait par la Maîtrise d'œuvre et cette décision devra être reportée au prochain conseil municipal.

Monsieur Dhoudain se félicite de la présence de nombreux valléens au dernier concert organisé. L'orgue arrivera, enfin, à concerner les habitants de Luz ou de la vallée.

Des organistes reconnus ont testé ses qualités instrumentales.

L'orgue sera inauguré le dimanche 18 septembre en présence de l'Evêque.

## **3) Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine**

Initialement le montant total des travaux de réhabilitation avait été évalué par la maîtrise d'ouvrage à la somme de 335 000 euros HT et totalement sous-estimé.

Le marché de maîtrise d'œuvre, assis sur cette enveloppe, signé avec Mme Woirin, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, s'élève à la somme de 28 475 € HT soit 7,48 % des travaux pour la mission de base et 1,02 % pour la mission OPC.

Ces travaux ont été séparés en 2 tranches pour permettre le fonctionnement de la piscine de mai à septembre 2011 :

- une première tranche au printemps 2011 concernant la filtration, le traitement de l'eau, beaucoup plus onéreuse que prévu, d'un montant de 222 396 euros HT soit 18 903, 66 euros HT d'honoraires.

- une deuxième tranche évaluée à 800 000 euros HT soit 68 000 euros d'honoraires en conservant les mêmes pourcentages.

Il convient donc de réajuster les honoraires par un avenant d'un montant de 58 428, 66 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

#### **4) Marché de transformation du Casino en salles de conférences, séminaires, mariages ... - avenant n°2 Lot 4 : menuiseries**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 au lot 4 – entreprise les Menuiseries Bagnérais – Menuiseries intérieures.

Cet avenant d'un montant de 368 euros HT résulte d'une demande de la maîtrise d'ouvrage de remplacement de la porte d'accès au logement privé, située en façade.

Cela porte le marché total à la somme de 36 822 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ledit avenant.

#### **5) Point sur le fonctionnement de l'abattoir**

Monsieur le Maire rappelle que cet abattoir est déficitaire depuis sa construction. Il fonctionne essentiellement avec les apports de l'AOC et les apports des particuliers, sauf au moment de la Saint Michel.

On constate actuellement une hausse très importante des apports de Monsieur Sajous, qui se propose de reprendre la gestion de cet abattoir sous certaines conditions.

Monsieur le Maire espère que des accords seront trouvés entre ces différents partenaires : SIVOM du Pays Toy, AOC et Monsieur Sajous.

Il souligne que ce sera la seule solution pour sauver l'abattoir. En effet, des investissements supplémentaires de remise aux normes sont nécessaires. Et même s'ils sont moins importants que prévus dans l'étude réalisée par la MAP (Mission Agroalimentaire des Pyrénées), il doute que les communes, dans la situation financière actuelle, soient prêtes à augmenter leur participation.

#### **6) Approbation du déficit de la CSVB**

Il s'agit d'une délibération exigée par le contrôle de légalité qui permet à chaque commune de verser sa participation à la CSVB.

Pour Luz cette somme s'élève à 29 769,77 €.

#### **7) Cession d'une section de parcelle à la commune de Gèdre**

Il s'agit d'une régularisation car cette parcelle appartenant à la CSVB, est pour une toute petite portion (99ca), le terrain d'assiette de la route d'accès à Ayrués.

Il convient donc d'autoriser la CSVB à la céder gratuitement à la commune de Gèdre.

### **8) Avancement de grade**

Un agent est promu rédacteur principal par avancement de grade.

Il faut donc supprimer ce poste de rédacteur, et créer un poste de rédacteur principal.

### **9) Décisions modificatives**

Budgets assainissement et eau.

Il s'agit uniquement d'opérations de comptes à comptes pour mettre à jour les amortissements.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**